

Délibération n°2025-71

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRES A CIEL OUVERT SUR LA COMMUNE DE LOUVIE-JUZON

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été sollicitée par les services de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour donner un avis sur le projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches calcaires sur la commune de Louvie-Juzon. Ce projet fait l'objet d'une enquête publique pendant une durée d'un mois, du 12 mai au 12 juin 2025. Cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 27 juin 2025. Les documents relatifs à ce projet sont consultables en mairie de Louvie-Juzon ainsi que via le lien suivant :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/> (accueil- enquête publique – en cours).

Le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), débattu lors du Conseil communautaire du 6 juin 2024, affiche dans son 3^{ème} axe stratégique « Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, le tourisme et la filière bois » un objectif de « pérenniser les industries existantes qui constituent un atout indéniable dans l'attractivité du territoire, notamment dans le bassin de vie d'Arudy ». Les élus communautaires ont souhaité lors de ce débat réaffirmer également la possibilité pour les carrières existantes de se développer, en soulignant l'intérêt pour le territoire de bénéficier de ressources minérales produites localement.

La commune de Louvie-Juzon a approuvé la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à étendre la zone NY dédiée aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation des carrières, le 11 février 2025. Cette modification simplifiée avait fait l'objet d'un avis favorable du Président de la Communauté de communes et n'avait fait l'objet d'aucune remarque lors de la mise à disposition du dossier au public en mairie de Louvie-Juzon. Le nouveau zonage NY reprend le périmètre de l'extension de la carrière objet de l'enquête publique. Il conviendra donc de mettre en cohérence l'ensemble des éléments du dossier avec le Plan Local d'Urbanisme récemment modifié pour prendre en compte le

nouveau périmètre du zonage NY, notamment la PJ69 intitulée « *Procédure d'évolution du document d'urbanisme* ».

Aussi, vu le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de roches calcaires sur la commune de Louvie-Juzon présenté par la société Carrières DANIEL, et notamment la limitation de la hauteur des fronts au-dessus de 500 m NGF à 7,5 mètres pour limiter l'impact sur les paysages, ainsi que le respect de la séquence « Eviter – Réduire-Compenser » en particulier pour ne pas impacter les réservoirs forestiers à l'Est du projet ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 juin 2024 actant le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée d'Ossau ;
Considérant que le projet de renouvellement, d'extension et de modification des conditions d'exploitation de la carrière de Louvie-Juzon est compatible avec les axes du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de projet de renouvellement et d'extension des activités d'une carrière de calcaire à ciel ouvert sur la commune de Louvie-Juzon.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

